

2021-16.12.18

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211216-2021_1612_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLLETTE Paul

OBJET : MATERIELS et EQUIPEMENTS INFORMATIQUES -GROUPEMENT DE COMMANDES SOMME NUMERIQUE /ENT- PRINCIPE DES REGLEMENTS

Vu la délibération de Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 relative à l'équipement des écoles primaires en matériel informatique pour les ENT et à la signature d'une charte avec Somme Numérique, Vu l'adhésion de la CCALN au groupement de commandes Somme Numérique-ENT, dont le coordonnateur est Somme Numérique, pour les achats de matériels, plate-formes et logiciels informatiques destinés aux NTIC pour l'éducation,

Vu les conventions signées avec les communes de Morisel, Le Quesnel, Arvillers, le Plessier, Mézières en Santerre et Hailles,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2021, relative aux conventions avec les communes de Louvrechy et Jumel,

Après vérification des procédures comptables liées aux « Opérations pour comptes de tiers » auprès du Trésor Public et des Services du Bureau des Collectivités locales de la Préfecture (Section Contrôle budgétaire et Dotations),

Le process initié ne semble pas correct.

La mise en conformité **voudra d'office** appliquer le schéma suivant :

- 1/ La Communauté de Communes paie les équipements à Somme Numérique en TTC
- 2/ La Communauté de Communes perçoit directement ou par un remboursement de Somme Numérique les subventions éventuelles attachées à chacun des dossiers
- 3/ La Communauté de Communes ne peut pas percevoir le FCTVA dans le cadre des opérations pour comptes de tiers
- 4/ La Communauté de Communes émet un titre de recettes correspondant au montant d'acquisition TTC à l'encontre de la collectivité bénéficiaire des équipements
- 5/ La Communauté de Communes verse par mandat aux collectivités bénéficiaires des équipements les éventuelles subventions perçues (ou reversées par Somme Numérique) respectivement,
- 6/ A partir du titre de recettes (et des pièces justificatives) la commune pourra bénéficier du FCTVA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le schéma décrit ci-dessus et régulariser d'office les dossiers en cours pour lesquels le détail figure en annexe,
- Applique ce schéma pour les prochains dossiers similaires relatifs au groupement de commandes Somme Numérique / ENT et de déléguer au Président la signature des conventions avec les communes bénéficiaires,
- Autorise le Président à signer tous documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/21

Affiché le 20/12/21.....

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021
à Rouvrel,

Le Président,

Alain DOVERGNE



MATERIELS INFORMATIQUES ENT - REFACTURATION AUX COMMUNES

	MORISEL OPERATION 1	LE QUESNEL OPERATION 2	ARVILLERS OPERATION 3	LE PLESSIER OPERATION 4	MEZIERES OPERATION 5	HAILLES OPERATION 6	JUMEL OPERATION 8	LOUVRECHY OPERATION 9	TOTAUX	
MATERIELS	5 138,40 €	6 788,64 €	6 789,60 €	6 789,60 €	6 789,60 €	6 789,60 €	3 259,20 €	3 210,00 €	45 554,64 €	A refacturer aux Communes
FEDER	1 508,80 €	2 262,88 €	1 851,20 €	1 851,20 €	1 851,20 €	1 851,20 €	872,00 €		12 048,48 €	
ETAT	2 569,20 €	3 394,32 €	3 394,80 €	3 394,80 €	3 394,80 €	3 394,80 €	- €		19 542,72 €	A reverser aux communes
TOTAL A REVERSER	4 078,00 €	5 657,20 €	5 246,00 €	5 246,00 €	5 246,00 €	5 246,00 €	872,00 €	- €	31 591,20 €	



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211216-2021_1612_18-DE